

**DECISION DU PRESIDENT**  
**15 septembre 2022**

**DECISION MP2022-09-027 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES DE GUINGAMP : RESTRUCTURATION EXTERIEURE ET AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONFERENCE DANS L'ANCIENNE CHAPELLE ET CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR LE SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOT 8**

Conformément à la décision MP2022-03-007 du 29 mars 2022, une procédure pour la conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a été engagée, en raison de l'infructuosité de la procédure de mise en concurrence sur le lot n°8. Ainsi, une invitation à concourir a été adressée via Mégalis le 6 juillet 2022 à la société Ateliers DLB, avec une date de remise d'offre initiale fixée au 13 juillet 2022, décalée au 25 juillet à 12 heures.

L'opération globale est estimée par les maitres d'œuvres : Dominique Bonnot Architecte et SABA Architectes, à 1 805 000 € HT.

La présente décision concerne le lot n°8 ci-dessous :

Lot	Estimation € HT
Lot n°8 A, B et C : Menuiseries intérieures bois	30 000 € HT

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :

Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois	Montant 30 356.70 € HT, soit 36 428.04 € TTC		
ATELIERS DLB	18 bd Lippmann	29850	GOUESNOU

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

